

LE GRAND PORT MARITIME DE NANTES SAINT-NAZAIRE DEVIENT GESTIONNAIRE DE L'INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE PORTUAIRE

Le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire vient de recevoir, par l'Établissement Public de Sécurité Ferroviaire (EPSF), son agrément en qualité de gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire portuaire. Nantes Saint-Nazaire se trouve ainsi être le 2^e port français, après Dunkerque, à obtenir le droit de gérer, d'exploiter et de maintenir ses infrastructures ferroviaires. Cet accord constitue une étape importante du développement de l'offre intermodale du port ligérien.

L'Établissement Public de Sécurité Ferroviaire (EPSF) a validé, le 18 novembre 2010, le Règlement de Sécurité de l'Exploitation (RSE) du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire. Conformément aux dispositions de l'article R411-6 du Code des ports maritimes, l'approbation de ce document, dont la rédaction a débuté en janvier 2010, vaut agrément du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire en qualité de gestionnaire des infrastructures ferroviaires portuaires pour une durée de 5 ans.

Depuis l'ordonnance du 2 août 2005, les voies ferrées portuaires ont vocation à être gérées par les autorités portuaires, se substituant à RFF (Réseau Ferré de France) en charge par ailleurs du réseau national. L'arrêté ministériel du 20 février 2008 a défini le périmètre du réseau ferré portuaire placé sous la responsabilité du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire. Ce dernier en est devenu propriétaire par le décret du 4 septembre de la même année.

Actuellement sous convention de transition avec la SNCF, et ce jusqu'au 31 décembre 2010, le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire a lancé un appel d'offre portant sur la gestion, l'exploitation et la maintenance des voies ferrées portuaires. Le prestataire choisi, sur les bases du Règlement de Sécurité de l'Exploitation défini par le Grand Port Maritime, sera opérationnel début 2011.

Quelques repères chiffrés du ferroviaire à Nantes Saint-Nazaire :

- 1^{er} pôle ferroviaire de l'Ouest, avec un trafic de 1,5 millions de tonnes par an (céréales, produits énergétiques, ferraille, produits du bâtiment...);
- Les sites portuaires de Nantes Saint-Nazaire sont embranchés fer et en capacité d'accueillir des trains complets de 1 800 tonnes ;
- Un faisceau électrifié de grande capacité à Montoir-de-Bretagne assure 80 % des volumes et dispose d'un double accès au réseau ferré national (au niveau des sites de Donges et de Montoir-de-Bretagne) ;
- 26 mai 2010 : mise en service d'une nouvelle voie ferrée de 5 km reliant les terminaux multivrac, marchandises diverses, conteneurs et roulier de Montoir-de-Bretagne, portant à 42 km l'ensemble du réseau ferré portuaire.